

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le seize juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni exceptionnellement au foyer rural de Grauves en raison des conditions sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mr JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune.

Présents : Mr BAUCHET Jean-Marie, Mme BLÉE Aurélie, Mr CHAPELIÈRE Eric, Mr DOMINÉ Maxence, Mr HONTOY Michel, Mme JOYON Emilie, Mr LEROUX Jean-Philippe, Mr MIGNON Patrice, Mr MONTUSCHI Stéphane, Mr RONDEAUX Eric et Mr GAUCHER Jérôme a rejoint l'assemblée lors de l'examen du point n°3.

Absents excusés : Mr JOLY Pascal et Mr HUBERT Cyril

Absente : Mme VERMEERSCH Odile

Secrétaire de séance : Mme JOYON Emilie

Le procès-verbal de la séance du 03 juillet est approuvé à l'unanimité des membres présents.

N° 19/2020 – COMMISSIONS COMMUNALES :

Monsieur le Maire fait part que dans la délibération n° 11/2020 « mise en place des commissions communales », celle des bois correspondait à la forêt communale et non à la forêt CUIS / GRAUVES.

Il convient donc de créer la commission des bois communaux et d'en désigner les membres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer la commission des bois communaux et de désigner les membres du conseil qui y siégeront (outre le Maire, Président de droit)

BOIS COMMUNAUX :

BAUCHET Jean-Marie (Vice-Président)

MIGNON Patrice

N° 20/2020 – NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AUPRÈS DE LA COMMISSION SYNDICALE DE LA FORÊT INDIVISE DE CUIS ET GRAUVES

La commission syndicale devant être composée de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, les communes de CUIS et de GRAUVES devront élire chacune 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Maire invite donc le conseil à procéder à nomination des délégués de la commune au sein de la commission syndicale de la forêt indivise :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme :

Titulaire : Mr BAUCHET Jean-Marie

Suppléant : Mr JOURNÉ Jean-Pierre

N° 21/2020 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AUPRÈS DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) :

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérente au CNAS désigne 2 délégués : 1 délégué des élus et 1 délégué des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Délégué des élus : Mr MONTUSCHI Stéphane

Délégué des agents et correspondant : Mme GUILTEAUX Ginette

N° 22/2020 – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DU SYNDICAT « AGENCE DE GESTION ET DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE » (A.GE.D.I) :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 03 juillet 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne Mr JOURNÉ Jean-Pierre, le Maire, domicilié à Grauves, mairie.grauves@wanadoo.fr et 03 26 59 71 30, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

N° 23/2020 – PROPOSITION DE COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) :

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une CCID doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire (Président de la commission), de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Après délibération, le conseil Municipal, propose :

1	M. BAUCHET Jean-Marie	13	Mme VERMEERSCH Odile
2	M. HUBERT Cyril	14	M. GAUCHER Jérôme
3	Mme BLÉE Aurélie	15	M. GASPARD Philippe
4	M. DOMINÉ Maxence	16	M. LUTZ Thierry
5	M. CHAPELLIÈRE Eric	17	M. MAREST Pascal
6	M. HONTOY Michel	18	M. BAUCHET ALain
7	Mme JOYON Emilie	19	M. DRIANT David
8	M. JOLY Pascal	20	M. LE BRUN Gérard
9	M. LEROUX Jean-Philippe	21	M. TISSERAND Patrick
10	M. RONDEAUX Eric	22	M. LE FLOCH Jean-Claude
11	M. MIGNON Patrice	23	M. DUBOIS Guy
12	M. MONTUSCHI Stéphane	24	M. THOMAS SORET Michel

N° 24/2020 – NOMINATION DU REPRÉSENTANT POUR LA COMPOSITION DU BUREAU DU CORPS COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS DE GRAUVES :

Monsieur le Maire informe que chaque commune adhérente au Corps Communal Des Sapeurs-Pompiers de Grauves doit nommer un délégué au Maire.

Le Maire propose Mr HUBERT Cyril pour représenter le Maire de la commune de Grauves.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'accepter Mr HUBERT Cyril comme représentant du Maire de la commune de Grauves lors des réunions du Corps Communal Des Sapeurs-Pompiers de Grauves

N° 25/2020 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) :

Chaque commune, membre de la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne, doit être représentée au sein de la CLECT par 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Les membres de la commission sont obligatoirement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Représentant titulaire : Mr MONTUSCHI Stéphane

Représentant suppléant : Mr JOURNÉ Jean-Pierre

N° 26/2020 – DÉSIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réforme de la gestion des listes électorales et à la création de la commission de contrôle, il est nécessaire de désigner un conseiller municipal dans la commission de contrôle.

La commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué du Tribunal de Grande Instance désigné par le Président du TGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne en tant que conseiller municipal membre de la commission de contrôle Mr CHAPPELLIÈRE Eric

N° 27/2020 – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION EPERNAY, COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE (CAECPC) :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la création de 8 commissions permanentes. Concernant la commune de Grauves, il y a lieu de nommer 1 représentant et 1 suppléant pour chaque commission.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner les membres du conseil qui y siégeront :

- Cadre de vie, Urbanisme, Habitat, Vie sociale
Titulaire : Mr CHAPPELLIÈRE Eric
Suppléant : Mr LEROUX Jean-Philippe
- Développement économique et touristique
Titulaire : Mme BLÉE Aurélie
Suppléant : Mr MONTUSCHI Stéphane
- Politique des déchets et de l'économie circulaire
Titulaire : Mr RONDEAUX Eric
Suppléant : Mr JOURNÉ Jean-Pierre
- Politique de l'eau et de l'assainissement
Titulaire : Mr JOURNÉ Jean-Pierre
Suppléant : Mr BAUCHET Jean-Marie
- Transport et mobilité, voirie
Titulaire : Mr BAUCHET Jean-Marie
Suppléant : Mr CHAPPELLIÈRE Eric
- Millesium, politique événementielle, communication et numérique
Titulaire : Mme BLÉE Aurélie
Suppléant : Mme JOYON Emilie
- Espaces aquatiques
Titulaire : Mr RONDEAUX Eric
Suppléant : Mme JOYON Emilie

- Affaires scolaires et périscolaires
Titulaire : Mr JOURNÉ Jean-Pierre
Suppléant : Mr MONTUSCHI Stéphane

N° 28/2020 – SUBVENTIONS 2020 :

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité, fixe comme suit les subventions communales 2020 aux associations suivantes :

Billard Club de Grauves	350,00€
Tennis de Table de Grauves	350,00€
Union Sportive Avize Grauves	350,00€
Société de Tir la Canardière (Ball Trap)	350,00€
Club Modélisme de Grauves	250,00€
Familles Rurales de Grauves « La Ruche » Reversement du Contrat Enfance Jeunesse	2200,33€
Club L'Age d'Or de Grauves	250,00€
ACPG – CATM de Grauves	250,00€
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Grauves subvention exceptionnelle	1429,69€
Grauves d'Hier et d'Aujourd'hui	250,00€
Confrérie Saint Vincent de Grauves	250,00€
Chorale des Côteaux Sud d'Epernay	250,00€
L'art de Vivre	250,00€
Détante Canine	250,00€
Les Coteaux Sud d'Epernay	350,00€
Association GASPA	250,00€
Sports et Loisirs à Grauves	250,00€
Au-Delà Des Bulles	250,00€
EntourAge	632,00€
Total	8 762,02€

Les associations La Fraternelle, l'Amicale Des Sapeurs-Pompiers, Parapente, Jeunesse de Grauves, Paradisiac et le Comité des Fêtes n'ont pas souhaité de subvention de fonctionnement pour l'année 2020.

Les subventions ne seront versées qu'à réception d'une demande et du bilan annuel.

Concernant l'Association Communale de Chasse Agréée, depuis 2016, le Conseil Municipal a décidé de ne pas verser de subvention mais en contrepartie l'association ne paie pas la location annuelle des Pâtis Communaux.

N° 29/2020 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, arrête et vote le Budget Primitif 2020 en équilibre, soit :

- Section de fonctionnement : 633 135,03 €
- Section d'investissement : 182 572,55 €

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Mr le Maire revient sur la coupure d'eau du 06 juillet 2020. En effet, la communauté d'agglomération n'a pas prévenu qu'elle effectuerait des travaux de lavage des réservoirs d'eau. En l'apprenant en fin de matinée, nous n'avons pas pu communiquer rapidement par l'intermédiaire du facebook de la mairie car il y avait un problème de code d'accès.

Mr le Maire s'excuse de nouveau auprès de l'ensemble des habitants pour ce désagrément.

⇒ Mme BLÉE Aurélie, Vice-Présidente de la commission « Information, Communication, tourisme et Relations avec les Associations » demande à revoir le contrat de maintenance du site internet afin que les onglets soient plus accessibles. Elle informe qu'elle a aussi demandé un devis pour l'application Panneau Pocket, application de communication à télécharger sur les portables.

⇒ Mr CHAPELIÈRE Eric, conseiller municipal, souhaite savoir quand seront nommés les responsables de la sécurité et le représentant de la Défense. Mr le Maire lui précise que ceux-ci seront à l'ordre du jour du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire

Jean-Pierre JOURNÉ